

N° 2022.115 Objet : Avis sur le projet de 11ème modification du PLU de la commune de Muret En exercice : 59 Présents : 41 Absents excusés : 11 Procurations : 7 Ayant pris part au vote : 48	Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo Département de la Haute Garonne EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
---	--

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lavernose Lacasse, sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Date de la convocation : 29 juin 2022

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, PÉREZ, DELAHAYE, GERMA, ZARDO, DULON, RUEDA, BELOUZZA, TERRISSE, SIMÉON, SÉVERAC, VITET, LOUZON, MAILHÉ, SUAUD, RODRIGUEZ, MONTARIOL, LACAMPAGNE, DEUILHÉ, LOUIT, SUTRA, REY BETHBEDER, BOUTELOUP, VALLIER, DIOGO, GUERRIOT, VACHER, GALY, DELSOL, COLL, AUTHIÉ, PUIG, MATHEU, GASQUET, MORERE, GARAUD, CAMBEFORT, PALAS, DESCHAMPS, BÉRAIL, CASSAGNE

Étaient absents : Mesdames CREDOT, LAMPIN, VALLIER, SUSSET, HUCHON, MM VIDAL, REFUTIN, NOVALES, STREMLER, MESPLES, MABIRE

Pouvoirs :

Madame TOUZET ayant donné procuration à Madame PÉREZ
Monsieur BÉDIÉE ayant donné procuration à Monsieur MANDEMENT
Madame KOFFEL ayant donné procuration à Monsieur BOUTELOUP
Monsieur SOTIL ayant donné procuration à Madame DIOGO
Monsieur CARLIER ayant donné procuration à Monsieur MANDEMENT
Madame GAMBET ayant donné procuration à Monsieur GUERRIOT
Monsieur CHEBELIN ayant donné procuration à Madame CAMBEFORT

Monsieur DELSOL a été élu Secrétaire de séance.

Rapporteur : Jean-Louis COLL

Vu l'arrêté préfectoral du 07 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020.072 du 09 juillet 2020 ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo.

Vu les articles L.132-7 et L.153-40 du Code de l'urbanisme concernant l'association des Personnes Publiques à la modification des Plans Locaux d'Urbanisme des communes ;

Vu la délibération n° 2021.181 du 14 décembre 2021 valant approbation du Programme Local d'habitat (PLH) 2022-2027 du Muretain Agglo ;

Considérant que la commune de Muret a transmis, le 3 juin 2022, pour avis au Muretain Agglo, son projet de onzième modification de son Plan Local d'Urbanisme ;

Objet de la modification et analyse

Ce projet de modification de Plan Local d'urbanisme a pour principaux objectifs de permettre la faisabilité de projets dans l'attente de la révision du PLU (requalification urbaine, Ecole supérieur des métiers, STEP, usine d'eau potable, pistes cyclables), en ajustant le zonage et les emplacements réservés. Il permet aussi notamment d'actualiser certaines règles écrites et de mettre à jour le document.

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20220705-2022115CC-DE
Reçu le 12/07/2022

■ ■ Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

■ ■ **Le Conseil communautaire**

■ ■ **ÉMET** un avis favorable au projet de onzième modification du PLU de la commune de Muret.

■ ■ **TRANSMETTRA** cet avis à la commune.

■ ■ Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

■ ■ Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

■ ■ Le Président
■ ■ certifie sous sa responsabilité
■ ■ le caractère exécutoire de la
■ ■ présente délibération
■ ■ compte tenu de la transmission
■ ■ à la Sous-préfecture le 12/07/2022
■ ■ et de la publication le 13/07/2022



■ ■ **Le Président,**

■ ■ **André MANDEMENT**